



PROVINCE NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

03.08.2023
NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE NORD

DIRECTION SYSTEME DE L'INFORMATI
B. P. 41
98860 - KONÉ

Téléphone 75.74.72
communication@province-nord.nc

N° référence **13 / 2023**

COMMUNIQUÉ

La province Nord se constitue partie civile sur tous les braconnages de roussettes

Deux affaires concernant des cas de braconnages de roussettes ont été jugées le mercredi 5 juillet au tribunal de Koné : il s'agissait de roussettes tuées au mépris de la réglementation de la chasse : période (chasse ouverte uniquement les samedis et dimanches du mois d'avril), chasse de nuit, défaut de permis de chasser, etc.

Pour rappel, en dehors de la période de chasse autorisée, la roussette est considérée comme une espèce protégée.

En plus d'une amende pénale de 50 000 F CFP, le préjudice moral et le préjudice environnemental de la province ont été reconnus, respectivement à hauteur de 250 000 F CFP, plus 50 000 F CFP par roussettes, sommes que les contrevenants devront verser à la province Nord.

La roussette est un gibier (trop) prisé des calédoniens, dont le déclin s'accélère de manière inquiétante

Depuis vingt ans, les collectivités et les instituts de recherche recueillent et accumulent des données sur les roussettes ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elles : plus d'un millier de pages de rapports scientifiques ont été produites. Les scientifiques et les collectivités ont formé les gardes-nature de la province Nord et plus de 200 acteurs locaux afin de faire des relevés annuels sur des « nids pilotes » depuis plus de 10 ans.

Toutes ces données solides convergent et démontrent, au-delà de certains constats locaux, ponctuels et contradictoires, que la situation des populations de roussettes est extrêmement préoccupante à échelle de la Nouvelle-Calédonie : on s'oriente vers une diminution de l'ordre de 80% dans moins de 30 ans.

La pression des tirs sur les roussettes est trois à quatre fois trop élevée pour permettre la stabilité de la population de roussettes.

Chacun doit prendre ses responsabilités

En finançant des études scientifiques, en assurant un travail d'animation et de concertation, en poursuivant systématiquement en justice les braconniers, en mobilisant ses agents et ses gardes-nature pour sensibiliser et faire respecter la réglementation, la province Nord prend pleinement ses responsabilités.

Elle appelle une nouvelle fois les habitants de province Nord à prendre les leurs, chacun en ce qui le concerne ; la chasse à la roussette est actuellement fermée : tous ceux qui participent à des actes de braconnages ou qui les cautionnent portent la lourde responsabilité d'une disparition annoncée des roussettes dans les décennies à venir.



**Le Directeur du Développement
Économique et de l'Environnement,
Nathaniel CORNUET**